

PLAN LOCAL D'URBANISME

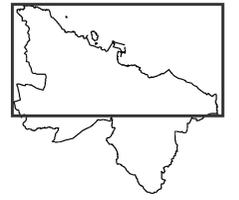


Règlement graphique

Plan 1 sur 2 (Partie Nord)

Le zonage

Echelle : 1:5 000



Révisé le : 26/10/2017
1ère Modification le : 06/12/2018
2ème Modification le : 30/07/2020
Mise à jour le : 31/12/2021
3ème Modification le : 31/03/2022

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
01	Agrèsissement du parking de la place de Roumenez à Treblou	Commune	365
02	Agrèsissement et élargissement de visibilité rue Ar Veret à Treblou	Commune	702
03	Elargissement de la rue du Préfet Colignon à Treblou	Commune	1 689
04	Elargissement de la rue Nicolas Appert	Commune	56
05	Aménagement de la rue de Kerdanet à Treblou	Commune	76
06	Aménagement du chemin de Menes Kergrist et création d'un cheminement piéton	Commune	1 132
07	Aménagement de l'allée ou de la rue de Chabagners	Commune	488
08	Aménagement de la rue de Toubalan	Commune	297
09	Création d'une aire de Covourgan	Commune	9 095
10	Liaison piétonne entre la rue Saigne Belligic et Jean Tangy	Commune	133
11	Création d'une liaison piétonne entre la rue P. Broisollate et le Bud Alland	Commune	43
12	Création d'une liaison piétonne allée Raouvenet - route des Roches Blanches	Doarnenez Communauté	5 754
13	Aménagement d'un garage au carrefour des routes de Chaper et de Brest	Commune	2 823
14	Aménagement d'une liaison piétonne à Kerastellic	Doarnenez Communauté	1 248
15	Aménagement d'une liaison piétonne entre Branguen et la route de Poulidic	Doarnenez Communauté	7 057
16	Aménagement d'un park couvert pour visibilité à Frange vers E. Barb. et de	Commune	4
17	Aménagement d'une espace paysager sur la rive gauche du Port Bru	Commune	15 425
18	Création d'une liaison piétonne, dans le prolongement de la rue Jean Bath	Commune	426
19	Création d'une liaison piétonne entre le chemin de Penty et promenade Poulat	Doarnenez Communauté	1 259
20	Liaison piétonne vallée du Ris	Doarnenez Communauté	1 287
21	Création d'un accès pour desservir la zone AU de Lanngat Nord	Commune	478
22	Création d'une aire de grisonn impasse Gouez	Commune	592
23	Création d'une liaison piétonne entre le Veret et le lotissement du Mevir	Doarnenez Communauté	922
24	Liaison piétonne à Kernu	Doarnenez Communauté	2 778
25	Maillage d'équipements sportifs à Kergras	Commune	18 388
26	Aménagement d'un dispositif de sécurité pour desserte zone AU Poulan-sur-Mer	Commune	390
27	Liaison piétonne vers la rue de Pez-Vir	Commune	97
28	Création d'un équipement public à Brihuil	Doarnenez Communauté	7 802
29	Aménagement d'un espace public et d'un stationnement à Pouldreuz	Commune	2 476
30	Création d'un équipement public à Pouldreuz	Commune	4 459
31	Aménagement d'une liaison piétonne au niveau du chemin de Port An Soner	Doarnenez Communauté	1 419
32	Création d'une liaison piétonne entre Lospitell et la rue de l'Église	Doarnenez Communauté	1 956
33	Création d'un stationnement à Kergras	Commune	1 702
34	Aménagement liaison piétonne chemin des Roches Blanches, accès ancienne école	Doarnenez Communauté	1 027
35	Aménagement liaison douce en prolongement d'un droit de passage	Doarnenez Communauté	346
36	Aménagement d'une liaison piétonne au sein du Bois du Robou	Doarnenez Communauté	1 156
37	Travail et équipement (à définir) à Parou Braz	Commune	519
38	Création d'un accès pour l'opération de logements locatifs à Parou Braz	Commune	50
39	Sécurisation du sentier côtier, dans le secteur du Bruu	Commune	1 330
40	Aménagement d'une liaison piétonne dans le secteur de Pen Ar Menes	Commune	2 286
41	Elargissement de l'allée de Neiz Kaouen	Commune	77
42	Aménagement d'une liaison piétonne dans le secteur du Moulin de Kergras	Doarnenez Communauté	1 338
43	Création d'accès à C'haer	Commune	1 902
44	Liaison piétonne entre Kernu et le Moulin de Kergras	Doarnenez Communauté	735
45	Liaison piétonne à Branguen	Doarnenez Communauté	223
46	Liaison piétonne route de Menes Poulan	Commune	1 138
47	Liaison piétonne entre lotissement Pouldreuz "Kerrem" et rue Liberté	Doarnenez Communauté	843
48	Liaison piétonne Kerzast Kerzastren	Doarnenez Communauté	1 029
49	Liaison piétonne voie communale allée des Piverts	Doarnenez Communauté	1 190
50	Déplacement de visibilité, angle impasse An Dou et rue Kergras	Commune	135
51	Elargissement de la route de Brihuil	Commune	209
52	Elargissement de la rue de Kergras	Commune	1 353
53	Liaison entre Impasse Cyprien, chemin de Kergras et allée de Kergras	Commune	359
54	Sécurisation du sentier côtier des Ploerich	Commune	303
55	Liaison routière entre zone AU du Veret et rue Reunat	Commune	333
56	Sécurisation du sentier côtier au passage de l'Armen	Commune	64
57	Liaison piétonne entre la voie communale (vers Poulan) et le sentier côtier	Commune	673
58	Elargissement du passage de Frénes	Commune	40
59	Modification du tracé du chemin piéton le long du littoral - Vallon St-Pierre	Commune	94
60	Canalisation et circulation douce	Commune	134
61	Création accès rue Marvan Lebeque pour desserte de la zone AU de Kerzast	Commune	244

ZONAGE GRAPHIQUE

U - ZONES URBAINES

- Zones à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat :

UHaa : secteur couvrant en partie les centres urbains de l'agglomération, et qui correspond à un type d'urbanisation dense, en ordre continu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat

UHab : secteur couvrant les quartiers anciens où les contraintes architecturales nécessitent une réduction des hauteurs des constructions

UHac : secteur couvrant le versant Est de la ville dominant le Port, où les contraintes architecturales nécessitent une réduction des hauteurs des constructions

UHma : secteur d'urbanisation de densité moyenne en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat, et qui correspond aux quartiers urbanisés de la ville

UHMa : secteur d'urbanisation de densité moyenne en ordre continu ou discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat, et qui correspond aux quartiers urbanisés de la ville, où l'architecture traditionnelle nécessite une réduction des hauteurs des constructions

UHca : secteur d'urbanisation de densité moyenne à aérée en ordre discontinu, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat

UHba : secteur d'urbanisation de faible densité en ordre discontinu proche du littoral, destiné à l'habitation et aux activités compatibles avec l'habitat

UHkc : secteur d'urbanisation en ordre discontinu et qui correspond à des ensembles bâtis arborés ou paysagers à proximité du littoral

- Zones à vocation d'activités et d'équipements :

UE : secteur à vocation d'équipements publics ou d'intérêt général

Uia : secteur à vocation industrielle, artisanale, de bureaux ou d'hébergement hôtelier

Uib : secteur à vocation artisanale, de bureaux ou d'hébergement hôtelier

Uic : secteur à vocation commerciale et d'hébergement hôtelier

Ul : secteur destiné à recevoir les installations, constructions et équipements nécessaires aux activités touristiques avec les capacités d'accueil correspondantes

Uip : secteur destiné à recevoir les installations, constructions et équipements à vocation portuaire, de natisme et de plaisance

AU - ZONES AGRICOLES

- Zones à urbaniser à court ou moyen terme

1AUHb : secteur à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, densité moyenne

1AUHc : secteur à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, densité moyenne à aérée

1AUIa : secteur à vocation industrielle, artisanale, de bureaux ou d'hébergement hôtelier

1AUIc : secteur à vocation commerciale et d'hébergement hôtelier

1AUIl : secteur à vocation d'activités touristiques

- Zones à urbaniser à long terme

2AUIHc : secteur à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat

A - ZONES AGRICOLES

A : secteur naturel à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

AI : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels sont autorisées, l'adaptation et l'extension des constructions à vocation industrielle, artisanale, commerciale ou de bureaux déjà existante, en zone agricole

LES LIAISONS DOUCES À CONSERVER OU À CRÉER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-38 DU CODE DE L'URBANISME

— Liaison douce existante à conserver
— Liaison douce à créer

LES ÉLÉMENTS BÂTIS ET PAYSAGERS À PROTÉGER, À METTRE EN VALEUR OU À RÉQUALIFIER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-39 DU CODE DE L'URBANISME (SOMMÉS À DÉMOLIR OU À DÉCLARATION PRÉALABLE)

— Point de vue à préserver
— Autres petits éléments du patrimoine bâti
— Bâtir de qualité

LES ÉLÉMENTS NATURELS À PROTÉGER, À METTRE EN VALEUR OU À RÉQUALIFIER AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-39 DU CODE DE L'URBANISME (SOMMÉS À DÉMOLIR OU À DÉCLARATION PRÉALABLE)

— Arbre remarquable
— Talus nu, mur
— Haie, talus planté
— Alignement d'arbres
— Zone humide
— Continuité écologique à maintenir
— Bassin, bief, étang
— Espace vert
— Terrains cultivés et espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et reconstruites en zone urbaine

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUTANT AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES AU TITRE DE L'ARTICLE R.151-43 4° DU CODE DE L'URBANISME

— Cours d'eau

AUTRES ÉLÉMENTS GRAPHIQUES

— Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site
— Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas la qualité paysagère du site
— Limites des espaces proches du rivage (Loi Littoral)
— Marge de recul reconstruisible (par rapport à l'axe de la voie ou aux limites alignements) et conditions d'alignements (sur la voie)
— Périmètre de diversité commerciale renforcée (comprend restriction de changement de destination)
— Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1
— Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2
— Emplacement réservé
— Espace boisé classé
— Périmètre de diversité commerciale
— Périmètre du projet de la prise d'eau de Kerstry

SECTEUR AVEC LIMITATION DE LA CONTINUITÉ OU DE L'OCCUPATION POUR DES RAISONS DE NUISANCES OU DE RISQUES AU TITRE DE L'ARTICLE R.151-31 DU CODE DE L'URBANISME :

— Risque industriel - se référer à l'annexe pour le zonage réglementaire des seuils
— Risque de submersions marines :
— zone d'aléa 'fort'
— zone d'aléa 'moyen'
— zone d'aléa 'léger' ou au changement climatique

